

**Séance du Conseil de Ville
du 29 août 2016, à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 18 / 2016**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 17 du 27 juin 2016
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - Mme Marisa Carvalho dos Santos, ainsi que son mari M. Delfim Almeida Martins et leurs fils Tomas et Diogo Santos Martins
 - Mme Fabiola Muci
 - Mme Nacha Coleta Ngunga, ainsi que ses fils Glodie Jah-Kiese Ngunga et Ethan Ange-Emmanuel Tiokpa
 - Mme Saira Thayaparan
 - M. Saishan Thayaparan
 - Mme Catherine Tremblay Otis
6. Comptes 2015 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont (FRED) et rapport de gestion
7. Demande de dépassement budgétaire de Fr. 97'000.- pour l'installation et la location en 2016 de pavillons préfabriqués pour loger deux classes au Gros-Seuc
8. Développement de la motion 5.11/16 - "Sévir contre les incivilités coûteuses", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
9. Réponse à la motion interne 5.16/15 - "Rencontre des réfugié-e-s installé-e-s à l'Auberge de Jeunesse Delémont", CS•POP•Verts, M. Camille Rebetez
10. Réponse à la motion 5.17/15 - "Coulée verte et mobilité douce : du Centre-ville à la Vieille Ville en passant par le CREA", PDC-JDC, M. Dominique Nusbaumer
11. Réponse à la question écrite 2.05/16 - "Prostitution de salon", PS, Mme Murielle Macchi
12. Divers

1. COMMUNICATIONS

M. Renaud Ludwig, président, ouvre la séance et salue les membres présents. Il invite l'assemblée à observer une minute de silence à la suite du décès de M. Bertrand Montavon, papa de M. Olivier Montavon, de M. Bernard Odiet, conseiller de ville suppléant, et de Mme Valentine Friedli, ancienne conseillère nationale, et adresse ses condoléances à leurs familles.

2. APPEL

Conseil de Ville

38 membres sont présents.

M. Renaud **Ludwig**, président, M. Jude **Schindelholz**, 1^{er} vice-président, M. Olivier **Montavon**, 2^e vice-président, Mme Marie-Claire **Grimm**, scrutatrice, M. Pierre **Chételat**.

Mme, M., Iskander **Ali**, Dominique **Baettig**, Pierre **Berthold**, Alain **Beuret**, Yves **Bregnard**, Claude **Chèvre**, Patrick **Claude**, Julien **Crevoisier**, Paul **Fasel**, Pierre-Alain **Fleury**, Besim **Hoxha**, Toufiq **Ismail-Meyer**, Rébecca **Lena**, Laurent **Michel**, Jean-Paul **Miserez**, Grégoire **Monin**, Dominique **Nusbaumer**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Afrim **Ramnabaja**, Camille **Rebetez**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Didier **Schaller**, Mehmet **Suvat**.

Sont excusés et remplacés

Mme Jeanne Beuret est remplacée par Mme Chantal **Jaussi**
 M. Luc Dobler est remplacé par Mme Marie **Blandino**
 M. Christophe Günter est remplacé par M. Olivier **Etique**
 M. Thierry Kamber est remplacé par Mme Marie Jeanne **Pont Moritz**
 Mme Christel Lovis est remplacée par Mme Mansouratou **Sokpolie**
 Mme Murielle Macchi est remplacée par M. Diego **Tomaselli**
 M. Philippe Rottet est remplacé par Mme Laurence **Studer**
 Mme Lydia Schwyzer est remplacée par Mme Marie-Claire **Thiévent**

Sont excusés

Mme, M., Félix Baumann, Quentin Chappuis, Karen Chevolet.

Conseil communal

- M. Damien **Chappuis**, Mairie, Département des finances et de l'informatique
- M. Patrick **Chapuis**, Département de la culture et des sports
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement

Est excusé

M. Jean-Yves Gentil

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
 M. Gilles **Loutenbach**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 17 DU 27 JUIN 2016

Le procès-verbal no 17 du 27 juin 2016 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

M. Pierre Chételat, PLR, revient sur le conflit opposant la Municipalité à Comptoir delémontain SA, lequel a adressé un commandement de payer à la Ville, propriétaire du terrain depuis quelques années. De l'avis de M. Chételat, les CFF, anciens propriétaires, sont plus concernés par ce litige que la Municipalité. Par ailleurs, le Conseil communal a engagé une poursuite contre Comptoir delémontain SA, qui ne s'est pas acquitté de la location, bien qu'intéressé au projet d'avenir du site. M. Chételat souhaite qu'un arrangement soit trouvé avec cette société, dont les compétences sont nécessaires pour l'organisation d'événements commerciaux. Il regretterait qu'elle se déplace dans une autre localité, faute de pouvoir acquérir le terrain. Il demande donc si le dossier a évolué et si un arrangement ne pourrait pas être trouvé.

M. Damien Chappuis, maire, confirme ce conflit relatif au droit de superficie, pour lequel une rencontre avec les CFF, propriétaires du terrain jusqu'en 2012, aura lieu prochainement. Dans ce dossier, la Ville dispose de documents confirmant sa bonne foi. D'autre part, le site fait l'objet d'une étude visant l'implantation d'un nouveau bâtiment, selon un cahier des charges établi. Comptoir delémontain SA est intéressé à ce terrain et au développement de diverses activités, de même que d'autres investisseurs. La Ville se réjouirait que cette société réponde à l'ensemble des exigences, souhaitant que l'organisation du Comptoir à Delémont perdure.

M. Pierre Chételat est satisfait.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, indique que le Canton craint une pénurie médicale, en particulier des soins de premier recours, et estime nécessaire de réfléchir à des solutions alternatives. A titre d'exemple, il cite la commune de Sembrancher, dont les Autorités ont mis des moyens à la disposition d'un groupe de médecins et d'organismes paramédicaux, dans le but, en particulier, d'assurer des interventions à domicile 24 heures sur 24. Le Conseil communal envisage-t-il de telles perspectives pour créer un centre de santé à Delémont ?

M. Damien Chappuis, maire, relève les contacts réguliers de la Ville avec le Canton s'agissant de la planification médico-sociale, de même que le Centre de santé installé à la route de Rossemaison, en cours d'agrandissement. Les réflexions portent également sur l'avenir de l'hôpital, que la Ville souhaite maintenir

sur son territoire. La problématique de la santé est conséquente et de compétence cantonale mais le Conseil communal examinera le projet réalisé dans le Valais.

M. Dominique Baettig est partiellement satisfait.

M. Iskander Ali, PS, relevant que le sport d'équipe est un moyen d'intégration, notamment les équipes mixtes, souhaite savoir si les clubs actifs à Delémont contribuent à l'intégration des personnes installées dans le centre géré par l'AJAM. Il invite le Conseil communal à analyser cette question et, si nécessaire, à inciter les clubs à collaborer à l'intégration des étrangers, notamment ceux accueillis par l'AJAM.

Mme Esther Gelso est d'avis que les sociétés locales n'y sont pas opposées, étant constamment à la recherche de membres. Dans le sport en particulier, les règles de jeu internationales peuvent faciliter l'intégration. Le Conseil communal acceptera de servir d'intermédiaire, le cas échéant.

M. Iskander Ali est satisfait.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP•Verts, demande à la Ville si elle a prévu de prendre en considération la pollution lumineuse dans le nouveau Règlement sur les constructions, comme le requiert la Confédération. En effet, plusieurs entreprises et parkings privés maintiennent un éclairage toute la nuit.

Mme Françoise Collarin indique que le Plan directeur des énergies prévoit des dispositions permettant de régler cette problématique. Les bases légales nécessaires accompagneront le plan précité. Par ailleurs, la Ville mènera une expérience sur les nouvelles places de stationnement avec les éclairages dynamiques, qui détectent le mouvement pour s'enclencher. Les résultats de cet exercice aideront la Ville dans ses démarches auprès des propriétaires de parkings privés.

Mme Marie-Claire Grimm est satisfaite.

Mme Mansouratou Sokpolie, PS, souligne que certains propriétaires fonciers renoncent à entretenir leur haie, qui empiète sur les trottoirs, ce qui masque la visibilité pour les enfants se rendant à l'école à pied. Mme Sokpolie demande au Conseil communal si un rappel en ce sens dans le *Delémont.ch* est toujours prévu et si la Police continue d'intervenir pour rappeler ces règles aux propriétaires.

M. Damien Chappuis, maire, confirme que le Conseil communal accorde une attention particulière à ce genre de négligence. Dans un premier temps, la Police intervient par téléphone pour rappeler l'obligation de tailler les haies puis, si ce principe n'est toujours pas respecté, elle intervient par écrit. Un rappel sera tout de même publié dans le *Delémont.ch*.

Mme Mansouratou Sokpolie est satisfaite.

Mme Laurence Studer, UDC•UDF•sp, demande si des travaux sont prévus pour rénover la fontaine du Sauvage, située devant le Musée jurassien d'art et d'histoire, à sec depuis longtemps.

Mme Françoise Collarin informe que plusieurs fontaines doivent être entretenues, en raison de la perte d'eau par leur fût. Dans ce but, le Conseil de Ville sera prochainement saisi d'un crédit car le budget usuel pour l'entretien des fontaines est insuffisant pour cette rénovation.

Mme Laurence Studer est satisfaite.

Mme Yvonne Plumez, PDC-JDC, relève que le mur d'enceinte supportant la plate-forme de l'Eglise St-Marcel, sur le Grioux, mériterait d'être nettoyé. Ces travaux sont-ils envisagés ?

Mme Françoise Collarin, se ralliant à l'avis de Mme Plumez, indique que ce mur fait l'objet d'une inscription au patrimoine et que son entretien passe par un examen approfondi pour déterminer les interventions adéquates. Le Service UETP étudiera cette problématique et en informera Mme Plumez.

Mme Yvonne Plumez est satisfaite.

Mme Magali Rohner, CS•POP•Verts, revenant sur la gestion des déchets que le Conseil de Ville a décidé de maintenir inchangée encore quelques années, relaie une demande de citoyens delémontains, qui souhaitent que soit réinstallée en Vieille Ville, à la place de l'Etang par exemple, la benne de récupération de l'aluminium, du fer blanc et du verre, déplacée au Gros-Pré.

Mme Françoise Collarin met en exergue la réflexion globale en cours dans ce dossier, rappelant de même que l'écopoint installé à la place de l'Etang avait été déplacé à la rue St-Michel puis au Gros-Pré en raison de l'agrandissement de l'Ecole de culture générale. La situation actuelle, bien qu'insatisfaisante,

sera étudiée dans le cadre des écopoints de Delémont, dont les changements sont mal perçus par la population. Mme Collarin invite donc à patienter jusqu'à l'achèvement de l'étude.

Mme Magali Rohner n'est pas satisfaite.

M. Paul Fasel, PCSI, indique que le Centre sportif n'accepte pas les paiements par carte pour des montants inférieurs à Fr. 30.-, ce qui a contrarié un père de famille s'étant rendu à pied à la piscine avec ses enfants. Aussi, M. Fasel demande si cette disposition pourrait être reconsidérée au niveau du service public, vu que les paiements électroniques sont de plus en plus privilégiés par les citoyens.

M. Patrick Chapuis, regrettant la mésaventure de ce Delémontain, confirme la limite de Fr. 30.- fixée pour l'utilisation de cartes, en raison des frais administratifs facturés à la Ville et des décomptes comptables à vérifier. Par ailleurs, le paiement par carte prend plus de temps, ce qui, en période de forte affluence, provoque plus d'attente à la caisse. Le Centre sportif privilégie donc le paiement en espèces. Pour l'heure, la pratique ne changera pas, à moins que d'autres situations similaires se présentent très régulièrement.

M. Paul Fasel est satisfait.

M. Alain Beuret, PDC-JDC, revenant sur le litige opposant la Ville et Comptoir delémontain SA, met en évidence l'importance des partenariats, même si, en cas d'impossibilité, l'intérêt public dans les dossiers stratégiques doit primer. En ce sens, il soutient entièrement le Conseil communal dans ses démarches. Toutefois, M. Beuret, surpris du montant de 1.08 million réclamé par la société, souhaite un complément d'information sur l'indexation, objet du litige.

M. Damien Chappuis, maire, précise que le droit de superficie est indexé. Ainsi, en 1994, une convention a été signée entre les CFF, alors propriétaires du terrain, et la société pour revaloriser le montant du droit de superficie au nombre de mètres carrés. Il a donc évolué par l'indexation et également pris une certaine valeur à ce moment-là, pour continuer d'être indexé. Comptoir delémontain SA refuse aujourd'hui de payer l'indexation et le surplus de ce montant, à savoir le prix qui a fortement évolué pour chaque mètre carré. La société réclame donc quelque Fr. 800'000.- à la Ville, à quoi s'ajoutent les intérêts. M. Chappuis donnera toute explication supplémentaire hors séance, pour que ce dossier complexe ne rallonge pas les débats.

M. Alain Beuret est satisfait.

5. **PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

M. Damien Chappuis, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes, qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

DECISION : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- Mme Marisa Carvalho dos Santos, ainsi que son mari M. Delfim Almeida Martins et leurs fils Tomas et Diogo Santos Martins
- Mme Fabiola Muci
- Mme Nacha Coleta Ngunga, ainsi que ses fils Glodie Jah-Kiese Ngunga et Ethan Ange-Emmanuel Tiokpa
- Mme Saira Thayaparan
- M. Saishan Thayaparan
- Mme Catherine Tremblay Otis

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. **COMPTES 2015 DU FONDS DE PRÉVOYANCE ET DE RETRAITE EN FAVEUR DES EMPLOYÉS DE LA COMMUNE DE DELÉMONT (FRED) ET RAPPORT DE GESTION**

M. Damien Chappuis, maire, relève l'augmentation du nombre de membres actifs du FRED, passant de 262 personnes en 2010 à 330 en 2015, provenant de 15 employeurs différents. 2015 est également la première année d'application de la primauté des cotisations, ce qui a nécessité une révision du règlement de la caisse de pensions. M. Chappuis précise que le FRED a versé des rentes à 133 bénéficiaires pour un montant dépassant 3.1 millions de francs. Il souligne la baisse conséquente des rendements qui, situés à 8.7 % en 2014, n'ont atteint que 0.24 % l'année dernière. Le degré de couverture accuse également une diminution pour se situer à 97.7 %. La réserve pour fluctuation de valeur (1.868 million de francs) a donc été utilisée vu les faibles rendements de l'exercice, le déficit technique s'élevant à 1.9 million de francs. Parallèlement, M. Chappuis met en exergue le compte épargne des assurés actifs, dont le taux rémunérateur atteint 1.5 %. Le taux technique s'élève à 2.75 % alors qu'il se situe à plus de 3 % dans la

plupart des caisses publiques romandes. Une provision a été constituée afin de préfinancer une baisse du taux d'intérêt technique à 2.5 %. En conclusion, M. Chappuis indique que la détérioration de la situation est due au faible rendement des placements et à la baisse du taux d'intérêt technique. En remerciant les membres du comité du FRED et de la Commission de placement pour leur engagement, M. Chappuis invite le Conseil de Ville à accepter les comptes 2015 du FRED et le rapport de gestion.

M. Marc Ribeaud, PS, en sa qualité de président de la Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC), estime les comptes du FRED décevants, d'autant que cette première année du régime de la primauté des cotisations n'a pas généré l'amélioration du taux de couverture attendue. Les comptes ont été uniquement influencés par les rendements de la fortune. M. Ribeaud relève que Prevanto, nouvelle société indépendante émanant de Swissscanto, est le nouveau partenaire du FRED pour sa partie actuariaire. Par ailleurs, Prevanto ne vend pas de produits financiers, ce qui la rend indépendante et n'influençant pas les placements.

M. Ribeaud indique que les mesures d'assainissement ont pris fin en 2014, même si les cotisations d'assainissement ont encore été prélevées en 2015, à savoir 0.75 % pour l'employeur et 0.5 % pour l'employé. Il relève l'apport extraordinaire des employeurs pour financer les droits acquis lors du changement de primauté, en particulier ceux des affiliés âgés entre 45 et 60 ans. S'agissant des rendements, M. Ribeaud estime que leur faiblesse résulte en partie des investissements en euros, qui ont pâti de la réévaluation du franc suisse. Il est d'avis que le changement de régime du FRED ne l'a pas protégé de tout souci de financement, même si le flux des liquidités est très positif. En dernier lieu, M. Ribeaud relève que la fiduciaire, pour la première fois, a donné connaissance du niveau de transparence des placements, ce qui est probablement dû à la nouvelle Loi sur la transparence entérinée par les Chambres fédérales et qui exige de préciser ce qui se cache derrière les placements opérés par les institutions. A son sens, le FRED, de ce point de vue-là, doit encore s'améliorer. Aussi, il invite le Conseil de Ville à accepter les comptes 2015, en remerciant les membres du comité pour leur engagement.

M. Marc Ribeaud, PS, en sa qualité de membre du Parti socialiste, rappelle que les groupes PS et CS•POP•Verts avaient mis en évidence, il y a six ans, les risques du mode de gestion des placements financiers du FRED, lorsque le comité avait confié la gestion des fonds à une seule banque, qui émet elle-même des produits financiers. Aujourd'hui, une part des fonds alternatifs et produits structurés achetés à ce moment-là provoquent une perte importante. Avec des placements ordinaires, le FRED aurait encaissé une plus-value et des liquidités correspondant aux sommes ponctionnées aux assurés pour assainir la caisse. De l'avis de M. Ribeaud, il est imprudent de confier la gestion des placements à une institution ayant un fort intérêt à vendre ses produits. Il espère que le Conseil communal, de même que les représentants du personnel au comité du FRED, analyseront cet aspect et prendront toute mesure pour minimiser les risques. Quant au manque de transparence de certains placements indiqué par la fiduciaire, il est évoqué sur la liste qui figure en page 2 du rapport de la CGVC. A noter que ce type de placement fait des gagnants mais également de nombreux perdants, notamment les caisses qui ne disposent pas d'analystes pouvant intervenir immédiatement. M. Ribeaud invite donc à y renoncer. Finalement, il rappelle que le caractère hasardeux de divers placements faits il y a six ou sept ans n'avait pas échappé à certains membres du Conseil de Ville, lesquels n'avaient pas été écoutés.

M. Damien Chappuis, maire, indique que l'intervention de M. Ribeaud sera relayée au Conseil communal et au comité du FRED, ce dont Mme Murielle Macchi-Berdat pourrait se charger si, en sa qualité de conseillère communale, elle acceptait de rejoindre le comité du FRED. M. Chappuis précise qu'une étude appelée ALM, dont les résultats seront communiqués sous peu, permettra de prendre toute décision pour choisir des placements assurant un rendement maximum ou gérés de manière correcte.

DECISION : les comptes 2015 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont (FRED) et le rapport de gestion sont acceptés à la majorité évidente, avec un avis contraire.

7. DEMANDE DE DÉPASSEMENT BUDGÉTAIRE DE FR. 97'000.- POUR L'INSTALLATION ET LA LOCATION EN 2016 DE PAVILLONS PRÉFABRIQUÉS POUR LOGER DEUX CLASSES AU GROS-SEUC

Mme Esther Gelso précise que le mode d'enseignement actuel impose aux élèves de changer de local, ce qui empêche l'éloignement de deux classes du reste d'une école. Le Canton a accordé l'ouverture d'une classe en avril, pour laquelle la Direction de l'école primaire a cherché un lieu à l'interne et dans d'autres écoles, solution qui n'a pas pu être retenue en raison du fonctionnement complexe qu'elle induisait. Le Service UETP a donc cherché des pavillons pour la rentrée scolaire mais aucun n'était disponible avant le mois d'octobre. Le présent crédit concerne donc la location de pavillons dès mi-octobre. Mme Gelso met en exergue la réflexion démarrée en 2012 avec la Direction des écoles et le Service UETP s'agissant du manque de classes pour les écoles primaires, la Commission d'école ayant fait part de ses inquiétudes à la Ville. Les nouvelles normes Harmos définissent une surface par élève, critère auquel certaines classes du

Château ne répondaient pas. En mars 2013, tenant compte également de l'accroissement démographique, un projet prévoyait la création de dix nouvelles classes aux Arquebusiers pour la rentrée 2016, avec une adaptation possible et selon l'extension du quartier des Traversins. Le Conseil communal a décidé de repousser cet investissement pour donner la priorité à d'autres dossiers, peut-être en raison du refus du projet du Creux-de-la-Terre. Mme Gelso invite donc à accepter ce dépassement.

M. Jean-Paul Miserez, PCSt, acceptera cette dépense, en raison de la nécessité de mettre à disposition des locaux. Toutefois, il relève différentes lacunes dans ce dossier, notamment l'oubli de son inscription à l'ordre du jour de la présente séance, fait anecdotique qui reflète le reste des problèmes survenus. Selon les renseignements de M. Miserez, l'autorisation cantonale est parvenue à fin mars 2016, dont la Commission d'école n'a pas été nantie et il s'étonne que la Ville n'ait pas trouvé des containers pour août. A son sens, la planification et la coordination ont fait défaut dans ce dossier. Aussi, il estime absolument nécessaire d'établir rapidement une planification des besoins scolaires et de définir une politique en matière de localisation des classes (centralisation ou conservation de classes décentralisées) avant l'établissement du projet des Arquebusiers. L'aménagement d'ici à 2020 sur ce site comprendra des équipements scolaires mais également des logements et le projet doit démarrer immédiatement.

Mme Marie-Claire Thiévent, CS•POP•Verts, confirme le besoin en locaux de l'école primaire, auquel répondra l'installation de deux pavillons préfabriqués. A son sens, le projet des Arquebusiers doit être repris et éventuellement revu, afin d'offrir une école adaptée. L'accueil de nouveaux habitants implique la scolarisation d'enfants supplémentaires, dans des locaux adaptés. En effet, de l'avis de Mme Thiévent, le Gros-Seuc mérite une nouvelle isolation thermique et le Château manque de salles de cours, vu le mode d'enseignement actuel qui fait appel à diverses mesures d'intégration et d'aide à la classe. Elle invite donc à accepter ce dépassement de budget.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, s'étonnant de la situation actuelle, rappelle que le projet d'agrandissement du Collège avait fait l'objet de calculs qui indiquaient que le nombre d'élèves était en augmentation. De plus, il indique que le Service de l'enseignement se base sur le nombre de naissances pour faire un calcul pondéré sur les trois dernières années, ce qui permet de connaître le nombre d'élèves à la rentrée, à quelques unités près. Aussi, l'installation de containers en urgence dérange le groupe PDC-JDC sur le fond, estimant que le dossier n'a pas été mené correctement, même s'il acceptera le dépassement budgétaire. D'autre part, la qualité d'enseignement dans les containers est fortement dégradée.

M. Grégoire Monin, PS, acceptera ce dépassement, d'autant qu'aucune autre alternative n'existe. Il déplore également le manque de planification en matière de bâtiments scolaires, sachant que les chiffres étaient connus. Jusqu'à présent, des classes ont été réparties sur différents sites mais cette procédure a atteint ses limites. Il regrette que les priorités aient été données à d'autres projets, ce qui rend la situation scolaire actuelle difficile et provisoire pendant plusieurs années. S'agissant de la location, M. Monin souhaite une explication quant aux Fr. 25'000.- pour cinq mois, alors que la location pour 2016 débutera en octobre seulement.

M. Dominique Nusbaumer, PDC-JDC, favorable à cet objet, souhaite connaître les conséquences de cette décision avant de se prononcer formellement. En effet, le projet d'école aux Arquebusiers se situe sur un terrain dont la disponibilité n'est pas assurée juridiquement du point de vue du Plan d'aménagement local. De plus, le projet passera par un concours d'architecture ou d'urbanisme et la question des subventions devra être réglée avec le Canton. S'en suivra la procédure de permis de construire puis l'adjudication des travaux et la construction, dont l'achèvement est prévu d'ici à 2020. Aussi, il demande au Conseil communal selon quel calendrier ce projet sera réalisé.

Mme Esther Gelso, sans pouvoir répondre à toutes les interrogations, notamment celles liées aux bâtiments pour lesquels le Service UETP devra établir une planification, informe que la planification scolaire va bon train. En effet, le Conseil communal se penchera prochainement sur le travail réalisé par le directeur et le sous-directeur de l'école primaire qui ont étudié les besoins en classes à Delémont. Par ailleurs, Mme Gelso met en exergue la complexité de ce dossier, notamment l'emplacement des écoles, qui sont directement liées à la prise en charge des élèves par les crèches. Cette réflexion implique la collaboration de tous les départements communaux, des écoles et du Canton. L'étude débutera en octobre 2016, même si un calendrier plus précis n'est pas encore connu. Mme Gelso répète que les calculs déterminant le nombre d'élèves ont été faits et sont corrects. Le développement de certains quartiers doit être pris en compte pour déterminer les sites scolaires, comme les Traversins ou l'écoquartier de Morépoint, notamment. Quant à la location des pavillons sur cinq mois, elle aurait certainement dû être réduite de deux mois, les pavillons n'étant disponibles que depuis octobre au lieu d'août.

M. Damien Chappuis, maire, indique que le présent message a été préparé avant les vacances d'été, dans l'optique que les pavillons pouvaient être loués dès août 2016. La location sera donc de Fr. 15'000.- seulement. En réaction aux propos du Conseil de Ville concernant le manque de planification du Conseil

communal en matière d'école, M. Chappuis regrette la situation à laquelle la Ville doit faire face. Pour l'éviter à l'avenir, l'Exécutif entend prendre toute mesure correctrice. L'accueil de nouveaux habitants, notamment des enfants et des étudiants, est réjouissant pour Delémont mais a des conséquences. Le Conseil de Ville se penchera en fin d'année sur le budget communal 2017, en particulier sur la planification financière. De plus, la Ville ne peut pas s'atteler uniquement au projet des Arquebusiers mais elle doit également étudier l'avenir du Gros-Seuc, par exemple. En ce qui concerne l'école, de l'avis de M. Chappuis, elle doit contenir des sites de proximité, ce qui implique que la Ville doit s'en donner les moyens. Pour l'heure, le Conseil communal entreprend toute démarche nécessaire pour les années de transition, dans l'attente de pouvoir disposer de bâtiments définitifs.

DECISION : la demande de dépassement budgétaire de Fr. 97'000.- pour l'installation et la location en 2016 de pavillons préfabriqués pour loger deux classes au Gros-Seuc est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

8. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.11/16 - "SÉVIR CONTRE LES INCIVILITÉS COÛTEUSES", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, saluant la démarche de Porrentruy s'agissant des incivilités liées aux déchets, informe que certains élus fédéraux ont tenté d'introduire une législation sur le littering, qui cause beaucoup de dommages, notamment au bétail mais également à l'image d'une ville. M. Baettig relève le déficit du compte des déchets, estimé pour 2016 à Fr. 190'000.-. A son sens, le principe du pollueur-payeur doit être appliqué par l'introduction d'amendes dissuasives, ce qui contribuerait à une réduction de ce déficit. Du personnel apte à amender doit être formé mais la base légale doit être adaptée. Dans ce but, Porrentruy a déposé une initiative communale pour modifier la législation actuelle et pour qu'une loi soit proposée et acceptée au niveau cantonal. Cette procédure prendra du temps, alors que le littering s'amplifie. M. Baettig estime important que la Ville légifère, Locarno ayant modifié son règlement communal prévoyant désormais des amendes pour de telles incivilités. Parallèlement à cette problématique, comme le fait Porrentruy, il serait judicieux de réfléchir à la promotion d'emballages réutilisables ou la vente en vrac et de s'approcher de certains fast-food pour leur proposer des solutions de recyclage ou de récolte des déchets. Par ailleurs, l'interdiction de fumer dans les établissements publics a comme effet pervers que les fumeurs jettent leurs mégots sur l'espace public. La réflexion par rapport aux déchets doit donc être globale.

M. Damien Chappuis, maire, relève que cette motion, pour être acceptée sous sa forme, implique certaines études pour décider de la mise en place de mesures à Delémont. M. Chappuis informe que Porrentruy a contacté tous les Exécutifs communaux pour leur soumettre une initiative populaire communale pour faciliter administrativement la répression de telles incivilités, ce qui implique un changement du décret en question. L'initiative vise à donner à la Police l'opportunité d'infliger des contraventions par la procédure d'amendes d'ordre, dont les montants doivent être débattus par l'Autorité compétente. Par ailleurs, une initiative populaire communale nécessite la signature d'au moins cinq communes jurassiennes pour qu'elle soit débattue au Parlement jurassien. Dans le cas présent, 38 Exécutifs sur les 57 communes jurassiennes ont déjà signé l'initiative. Par la suite, chaque commune devra établir son propre règlement. Toutefois, M. Chappuis insiste sur le fait que le Conseil communal accepte la motion sous la forme du postulat non pas pour réduire le déficit liés aux déchets mais pour faire respecter l'ordre sur la voie publique. L'autorisation d'infliger les amendes sera accordée à la Police, d'autant que la création d'un poste de travail pour cette tâche pourrait difficilement être acceptée par le Législatif. Finalement, M. Chappuis indique que la Ville a rejoint le comité d'initiative et, vu les interrogations qui existent dans cette problématique, il invite le Conseil de Ville à accepter le postulat.

M. Paul Fasel, PCSI, favorable à l'idée défendue par l'intervention, estime que parallèlement à cette démarche, des poubelles en suffisance doivent être installées le long des chemins piétons et la présence policière renforcée, comme mesure dissuasive. Il estime important que la Ville donne un signal fort pour soigner l'image de la capitale, qui s'améliore d'année en année par les réalisations architecturales et autres sur son territoire. Son groupe soutiendra donc le postulat.

Mme Magali Rohner, CS•POP•Verts, également favorable à cette intervention, refuse l'assermentation de personnel de surveillance de la propreté urbaine, mesure qu'elle juge inadmissible car cette tâche doit être confiée à la Police. Aussi, elle soutiendra le postulat mais pas la motion.

M. Marc Ribeaud, PS, indique que la CGVC, dans le cadre d'un entretien avec le Commissaire de police, avait relevé la nécessité de revoir le Règlement de police et d'élaguer son cahier des charges. Il réitère donc sa demande de révision des deux documents précités pour les adapter aux besoins actuels, d'autant plus que la collaboration avec la Police cantonale a changé. Le groupe socialiste acceptera le postulat dont il souhaite la réalisation par son introduction dans le Règlement de police.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, accepte la transformation de sa motion en postulat.

DECISION : la motion 5.11/16 transformée en postulat qui portera le no 4.08/16 - "Sévir contre les incivilités coûteuses", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig, est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

9. **RÉPONSE À LA MOTION INTERNE 5.16/15 - "RENCONTRE DES RÉFUGIÉ-E-S INSTALLÉ-E-S À L'AUBERGE DE JEUNESSE DELÉMONT", CS•POP•VERTS, M. CAMILLE REBETEZ**

M. Renaud Ludwig, président, souligne le succès de cette rencontre malgré une météo défavorable, ce qui démontre la sensibilité de la population face aux difficultés que traversent les réfugiés. Le Bureau du Conseil de Ville remercie M. Camille Rebetez pour son initiative, de même que le personnel communal et les personnes qui ont participé à l'organisation de cette manifestation, en particulier M. Ismail-Meyer pour la confection de la soupe.

10. **RÉPONSE À LA MOTION 5.17/15 - "COULÉE VERTE ET MOBILITÉ DOUCE : DU CENTRE-VILLE À LA VIEILLE VILLE EN PASSANT PAR LE CREA", PDC-JDC, M. DOMINIQUE NUSBAUMER**

Mme Françoise Collarin indique que la réalisation d'une coulée verte et d'une mobilité douce figure dans le Plan directeur communal, lequel précise la façon dont les objectifs doivent être atteints. Ils s'inscrivent automatiquement dans la révision du Plan d'aménagement local qui sera prochainement mis en consultation. Le Conseil communal veillera au respect de ces objectifs. Mme Collarin précise encore que les tronçons interrompant le réseau actuel sont planifiés pour être aménagés à court et moyen termes, selon les opportunités foncières.

11. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.05/16 - "PROSTITUTION DE SALON", PS, MME MURIELLE MACCHI**

M. Diego Tomaselli, PS, informe que Mme Murielle Macchi est partiellement satisfaite.

12. **DIVERS**

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposés :

- **question écrite 2.07/16** - "Quatre forces de sécurité sous un même toit. Bilan, avantages et inconvénients", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **question écrite 2.08/16** - "Fusion de commune : quels bilans ?", CS•POP•Verts, M. Camille Rebetez
- **postulat 4.09/16** - "Une consigne en monnaie locale complémentaire pour inciter à ramener et trier les déchets", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **motion 5.12/16** - "Obligation de résidence : une pratique à changer !", PS, M. Jude Schindelholz
- **motion 5.13/16** - "A la naissance, une dot contre la dette ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig

La séance est levée à 20 h 45.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancière :

Renaud Ludwig

Nadia Maggay